

ABONNEMENT.  
Pour l'année..... 12s-6d.  
Six mois..... 6s-3d.  
(payable d'avance)  
non compris les frais de  
Poste.

Pour ceux qui ne se con-  
formeront pas à cette con-  
dition l'abonnement sera  
de 15s. payable par se-  
mestre. Ceux qui veulent  
discontinuer sont obligés  
d'en donner avis un mois  
avant la fin du semestre,  
et de payer ce qu'ils doi-  
vent.

A Montréal, on s'abon-  
ne chez E. R. Fabre, ecr.  
3, rue St. Vincent.

# L'AMI DE LA RELIGION

ET

## DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, LITTÉRAIRE, POLITIQUE ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

Imprimé et Publié par { JACQUES CREMAZIE, Avocat, Rédacteur, } Propriétaires.  
{ STANISLAS DRAPEAU, Imprimeur, }

PRIX DES ANNONCES.  
Six lignes et au-des-  
sous..... 2s-6d.  
Dix lignes et au-des-  
sous..... 3s-4d.  
Chaque insertion subsé-  
quente, le quart du prix.  
Au-dessus de dix lignes  
1/4 de ligne.

Les annonces non  
accompagnées d'ordre so-  
ront publiées jusqu'à avis  
contraire.

Les lettres, correspon-  
dances, etc., doivent être  
adressées, franc de port,  
à STANISLAS DRAPEAU et  
CIE., Rue Ste. Famille,  
côte De Léry, No. 14.

BUREAU DU JOURNAL }  
Côte De Léry, No. 14. }

Québec, Vendredi, 23 Juin, 1848.

BUREAU DU JOURNAL }  
Côte De Léry No. 14. }

### Extraits des journaux Français.

—Les nouvelles qui nous parviennent de l'Autriche s'accordent à dire que la réaction dans le cens monarchique constitutionnel est de plus en plus manifeste et générale. En outre, le parti du mouvement, séduit par l'exemple de Paris, a eu le tort de croire qu'on pouvait agir en Allemagne comme on agit en France. Il n'a pas compris que dans un pays où les populations conservent sur tous les points de la circonférence leur vie propre et individuelle, on ne saurait changer la face de l'empire par un coup violent imprimé au centre. Cette impulsion violente ne peut partir que d'une capitale, où la centralisation administrative absorbe toute la nation et la domine tyranniquement, comme cela existe un peu et même beaucoup dans notre ville de Paris. Il a suffi à l'empereur d'Autriche de quitter Vienne pour trouver la puissance de résister. Le Tyrol allemand s'est levé en masse pour venir au-devant de lui et lui offrir toutes les forces dont il dispose. La Bohême a suivi cet exemple, et la Hongrie est prête à répéter son vieux cri : *Moriamur pro rege nostro.*

On écrit de Prague le 20 mai qu'une députation composée de dix-neuf personnes, appartenant aux diverses classes de la société, est partie la veille pour Innsbruck, afin d'inviter l'empereur à se rendre dans la première de ces deux villes, où une diète générale doit être prochainement réunie. "Le sentiment monarchique anime tous les habitants de ce pays, ajoute cette correspondance : Toute la population veut le maintien de la monarchie autrichienne, avec l'appui des nationalités slaves."

Cette politique était généralement approuvée avant le départ de l'empereur de Vienne. Depuis cet événement, elle est devenue en quelque sorte une nécessité administrative.

En présence de ces manifestations Vienne a fait un retour prononcé en faveur des institutions monarchiques. Les murs de la capitale sont couverts d'affiches qui

demandent la rentrée de l'empereur.

### NOUVELLES DE ROME.

Les lettres de Rome que nous recevons aujourd'hui 26 sont très-satisfaisantes : elles viennent heureusement confirmer la confiance que nous avons toujours eue dans la sainte cause de la papauté, et dans le bon sens et la reconnaissance de la population romaine. Nous citerons la lettre suivante datée de Rome le 18 mai :

"Je vous ai fait connaître les tristes événements qui pendant quelques jours ont jeté Rome dans une consternation profonde. Je viens aujourd'hui calmer vos justes alarmes. Ces mauvais jours sont passés : la crise terrible que la faction radicale avait fait naître à propos de la dernière allocution consistoriale de notre Saint-Père, s'éloigne avec les périls qu'elle avait amenés. Le calme est déjà rétabli : la confiance revient. Cette crise si grave et si désolante pour nous qui en avons été témoins ; nous a offert cependant une nouvelle preuve de la force réelle de la Papauté et des racines inébranlables qui l'attachent aux entrailles de ce pays.

"Le peuple, le vrai peuple romain, est resté complètement en dehors de tout ce fatras politique débité par les tribuns. Il a gémi de ces scandales, et il a mieux fait que de gémir, il a protesté. Le cœur romain n'a pas failli : cette brave et religieuse population, que les pompeuses promesses ne sauraient corrompre, a bondi d'indignation à la première menace prononcée contre Pie IX : les quartiers de *Monti* et de *Transtevere* ont énergiquement protesté, hommes et femmes, qu'ils se feraient tuer jusqu'au dernier pour soutenir le Souverain-Pontife. Ce courage résolu a singulièrement intimidé tous ces beaux meneurs, qui parlaient déjà de gouvernement provisoire. Du reste, ceux-ci même ont eu peur de leur propre ouvrage : la peur a pu seule les empêcher de proclamer ce gouvernement provisoire, car de fait il a existé pendant deux fois vingt-quatre heures, si on peut donner le nom de gou-

vernement à ce triomphe momentané de l'anarchie.

"Les huit cardinaux que le Pape avait recueillis au palais du Quirinal, ont pu quitter, le 12 mai, l'asile que leur avait donné la généreuse hospitalité de Pie IX. Ils en sont sortis pénétrés d'une admiration et d'une reconnaissance profonde pour les touchants témoignages d'intérêt que leur a donnés le Saint-Père. Depuis cinq ou six jours, le Pape ne fait autre chose que recevoir chaque soir les bataillons de la garde civique qui vont lui offrir d'immenses bouquets portés par sept ou huit hommes. Cela a l'air d'une scène de famille ; c'est un père qui reçoit ses enfants insoumis et rebelles, et qui leur pardonne leur ingratitude et leur coupable aveuglement..."

### LA LOI D'EXIL.

Les Bourbons de la Restauration ont proscrit en 1814 la famille de Napoléon : "pour toujours."

Les d'Orléans en 1832 ont proscrit les Bourbons "à perpétuité".

L'Assemblée des représentants de la "France républicaine," vient à son tour de proscrire "pour l'éternité" les d'Orléans, et trois membres de la famille de Napoléon ont pris part à ce vote, et y ont résisté.

Ce décret nous semble regrettable.

Évidemment il n'est pas dirigé contre Louis-Philippe, jamais le roi déchu n'entendra de revenir en France ; il est tombé sans qu'une main se soit avancée pour le soutenir ; il a fui sans autres consolateurs que ses ministres ou plutôt ses complices nul ne l'estimait, nul ne l'aimait, et il est vrai de dire que ce grand perversisseur des mœurs et de la loyauté françaises, s'est assis sous le mépris public.

Il n'y a pas dans Louis-Philippe un prétendant qui puisse inquiéter la France ; un conquérant contre lequel la République ait à chercher des armes.

C'est donc contre le prince de Joinville, contre les ducs de Nemours, d'Angoulême et de Montpensier, peut-être aussi contre les